

Conditions de l'Offre Promotionnelle - Accès d'un Mois Offert aux Espaces de Coworking

1. Éligibilité : Cette offre est valable pour toute personne physique ou morale intéressée par un accès aux espaces de coworking d'Avignon, Sorgues, Le Pontet et Agroparc.
2. Durée de l'Offre : L'offre promotionnelle est valable du 26 mars au 23 avril.
3. Nature de l'Offre : Les participants auront droit à un accès gratuit pour une période d'un mois à nos espaces de coworking susmentionnés.
4. Modalités d'adhésion : Pour bénéficier de cette offre, les participants doivent remplir un formulaire d'inscription en ligne puis signer un contrat d'accès aux espaces de coworking (résiliable à tout moment pendant l'offre du mois offert).

Ils devront également accepter les conditions générales d'utilisation de nos espaces de coworking.
5. Disponibilité des places : L'offre est soumise à la disponibilité des places dans nos espaces de coworking. Les places seront attribuées selon le principe du "premier arrivé, premier servi".
6. Renouvellement : À la fin de la période d'un mois, les participants auront la possibilité de renouveler leur abonnement à nos espaces de coworking selon les tarifs standard en vigueur à ce moment-là.
7. Conditions de Paiement : Aucun paiement n'est requis pour le premier mois d'accès. Les frais d'accès standard s'appliqueront à partir du deuxième mois, conformément aux tarifs en vigueur à ce moment-là.
8. Durée d'accès : Le mois gratuit est compté du jour du début de ce dernier, jusqu'au même jour du mois suivant. Par exemple, si le mois gratuit débute le 15 mars, il prendra fin le 15 avril.

Le mois gratuit permet un accès dit "mi-temps", soit 10 journées pleines ou 20 demi-journées au cours du mois offert.

9. Calcul du Tarif pour Souscription à un Abonnement : Si le participant souhaite souscrire à un abonnement, la fin du mois sera facturée au prorata du nombre de jours restants par rapport au tarif en vigueur.

10. Espace de Coworking : Le contrat donne accès à un seul espace de coworking, celui mentionné dans le contrat.

11. Résiliation sans Préavis : Les participants ont le droit de résilier leur accès aux espaces de coworking à tout moment pendant le premier mois, sans préavis.

12. Préavis de Résiliation pour Abonnement : En cas de souhait de souscrire à un abonnement après le premier mois gratuit, un préavis d'un mois sera requis pour résilier l'accès aux espaces de coworking selon les conditions précisées dans le contrat.

13. Limitations : Cette offre est limitée à une utilisation par personne ou par entreprise. Elle ne peut être combinée avec d'autres promotions ou offres en cours.

14. Résiliation : Nous nous réservons le droit de résilier l'accès gratuit à nos espaces de coworking en cas de non-respect des conditions générales d'utilisation ou de tout comportement jugé inapproprié.

15. Modification des Conditions : Nous nous réservons le droit de modifier ou d'annuler cette offre promotionnelle à tout moment, sans préavis.

16. Loi applicable : Ces conditions sont régies par les lois en vigueur en France, et tout litige découlant de cette offre sera soumis à la compétence exclusive des tribunaux de Avignon.